

doute qu'il eût obtenu un portefeuille de ministre s'il était jamais revenu au pouvoir.

Convaincu, aimant l'étude, bien renseigné, le député Dupont était appelé à jouer un rôle imminent dans la politique.

A sa mort, les journaux des deux partis firent les plus beaux éloges de sa valeur.

La Patrie, de Montréal, disait :

“ M. Flavien Dupont était un des plus forts orateurs du parti conservateur. Son intégrité, la droiture de son jugement, sa nature sympathique lui avaient mérité l'estime de tous ses collègues et, en général, de toutes les personnes qui le connaissaient. Bien renseigné sur toutes les questions politiques, il prononçait fréquemment à la chambre des discours très importants.

“ Il exerçait la profession de notaire à St-Liboire, et il laisse, dit-on, une fortune assez considérable. Il était célibataire.”

Le correspondant de la *Presse* écrivait d'Ottawa que le nom du député Dupont était admiré et respecté de toute la Chambre. La presse anglaise fut particulièrement sympathique à ce député si brusquement enlevé au milieu d'une session du parlement, où il dominait par son prestige et son talent.

Dans le district de Montréal, le juge en chef assistant M. M. Tait a donné l'avis qui suit :

Avis est par le présent donné à tous les commissaires de la Cour supérieure de se conformer au dit article 13 d'ici au premier septembre prochain, faute de quoi leur commission sera révoquée *ipso facto*.

Chambre des juges, Montréal, 1er juin 1898.

(Signé)

M. M. TAIT,
A. C. J.

Les commissaires devront se faire assermenter devant le proto-notaire, qui enregistra cette assermentation et préparera une liste des commissaires s'étant conformés à cette règle.

Par ordre,

L.-D. GARCEAU.
Dép. P. C. S.

La deuxième session du 10ème triennat de la Chambre des notaires aura lieu à Montréal, dans une salle de l'Université Laval, mardi, le 6 septembre prochain, à dix heures du matin.